

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY

Séance du : 12 octobre 2015

Convocation du : 1^{er} octobre 2015

Objet : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Projet atelier relais - Acquisition foncière - Actualisation des parcelles.

L'an deux mille quinze, le douze octobre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Veynes, sous la présidence de Jean-Marie Bernard, Président.

Secrétaire de séance : Madame Bernadette Saudemont

Etaients présents : M. Lonni, M. Barthelemy, JM Bernard, B. Lapeyre, A. Laurens, T. Michel, M. Ricou-Charles, G. Lesbros, M. Mesclé, R. Frey, JM Gueyraud, F. Gascard, T. Gau, R. Moreau, J. Bourbousse, N. Ferrere, C. Aubert, M. Ventre, B. Saudemont, C. Marseille, M. Gaignaire, F. Gatounes, P. Schiazza, M. Chautant, F. Darini

Excusés : Guy Jullien remplacé par Sandrine Osinga
Françoise Galmiche

Pouvoirs : Josette Revoux a donné pouvoir à Thierry Gau
Jean-François Contoz a donné pouvoir à Maurice Chautant
Jean-Paul Artigues a donné pouvoir à René Moreau

Marc Ventre, Vice Président chargé du développement économique, présente aux délégués les éléments du dossier.

Il rappelle la délibération du 3 octobre 2014 (De 2014/110) par laquelle la Communauté de Communes Buëch Dévoluy se portait acquéreuse des parcelles AL 113, AL 421, AL 675, AL 676 d'une surface totale de 9 762m² pour un montant de 140 000 €, auprès de la Commune de Veynes.

Des aménagements de la voirie communale ayant été considérés comme nécessaires, une modification parcellaire est intervenue.

Les parcelles qui font l'objet de l'acquisition sont désormais les suivantes : AL 113, AL 421, AL 419 p1, AL 671 p1, AL 676. La contenance est de 9 903m², le prix reste identique.

Par ailleurs une servitude de passage sera nécessaire pour préserver l'accès des services communaux au réseau d'assainissement collectif, présent sur la parcelle.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20151012-De88_2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2015

Publication : 20/10/2015

Pour le Président
par délégation


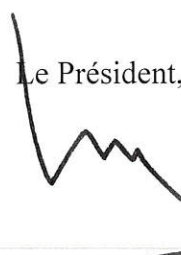


Après avoir entendu, le Conseil Communautaire valide à l'unanimité les modifications parcellaires comme indiqué ci-dessus, autorise le Président à signer l'acte notarié correspondant, accepte que les frais de notaire soient supportés par la Communauté de Communes Buëch Dévoluy, autorise la servitude de passage.

votants : 29	pour : 29	abstention : 0	contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

Ainsi fait et délibéré à Veynes,
les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,



Jean-Marie Bernard

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20151012-De88_2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2015

Publication : 20/10/2015

Pour le Président
par délégation

